



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 71509

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la question des climatiseurs. En effet, la vente de climatiseurs connaît une hausse régulière depuis plusieurs années. Ils demandent un entretien important et un suivi de la part de professionnels. Cependant, de nombreux utilisateurs ne font pas l'entretien exigé et les poussières, odeurs, pollens et acariens ne sont plus filtrés, entraînant par la suite des difficultés respiratoires ou provoquant des allergies. Aussi lui demande-t-elle de bien vouloir lui signifier si des mesures sont à l'étude afin de remédier à la situation, telle que la mise en place d'un contrôle obligatoire des installations de climatisation, et de lui communiquer toute initiative qu'elle saurait prendre en la matière.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au contrôle obligatoire des installations de climatisation domestiques. Une importance croissante est accordée aux relations entre qualité de l'air extérieur et qualité de l'air intérieur. À ce titre, un Observatoire de la qualité de l'air intérieur a été mis en place en 2001 : les ministres chargés du logement, de la santé et de l'écologie y participent. La campagne nationale « Logements », lancée le 1er octobre 2003, a pour objectif de définir les caractéristiques de l'exposition de la population dans les espaces clos à l'échelle du territoire national. Des données de pollution chimique, des paramètres de confort et d'environnement, des données descriptives sur les bâtiments et leur environnement ainsi que des données descriptives sur les ménages et leurs activités seront prises en compte. Ce travail est le fruit de plusieurs années de préparation. Il a notamment intégré la finalisation des outils et procédures nécessaires aux enquêtes, le déploiement de l'Observatoire en région ainsi que des réflexions méthodologiques sur l'exploitation des données. En 2003, 85 logements répartis dans 22 communes ont ainsi fait l'objet d'une investigation. En 2005, environ 700 résidences principales, échantillonnées aléatoirement sur le territoire national, ont été étudiées jusqu'à la mi-2005. Dans le cadre de cette campagne, des pollutions particulières émises par des installations de climatisation domestiques pourront être constatées. La réflexion concernant la mise en place d'un contrôle obligatoire de ce type d'installations relèverait toutefois de la compétence du ministère en charge du logement.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71509

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7494

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11302